



# Fonds De Commerce / Droit Au Bail Prêt À Porter Deauville (14)

Publié sur [actify.fr](https://actify.fr) le avril 3, 2024

129 vues

## Adresse:

2, AVENUE LUCIEN BARRIERE

## Date de fin de commercialisation:

25/04/2024

## Date limite de dépôt des offres:

25/04/2024

## Etude:

Lex MJ

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SARL SUPERDEAUV (839 769 445), est envisagée la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont exposées ci-après.

## FONDS DE COMMERCE SITUE :

**2, AVENUE LUCIEN BARRIERE**

**14800 DEAUVILLE**

## Droit au bail

Descriptif : Locaux situés 2, avenue Lucien Barrière 14800 DEAUVILLE, dépendant d'un immeuble dénommé « Casino ». Grande boutique de forme arrondie comprenant une réserve, ensemble d'une superficie légèrement inférieure à 100 m<sup>2</sup>.

Destination : Activités de vente suivantes : 

- Tous articles de prêt-à-porter hommes, femmes, enfants.

- Les articles, objets et produit de bas de gamme comme l'activité de solderies sont interdits.

Durée du bail : 9 années entières et consécutives à compter du 01/10/2018.

Loyer : 72.000 € annuel HT et hors charges, payable trimestriellement d'avance.

L'appel de loyer du 1er trimestre 2024 s'élève à 25.106,86 € TTC dont provision pour charges.

Dépôt de garantie : 18.000 €, correspondant à trois mois de loyer.

Le dépôt de garantie devra être reconstitué par l'acquéreur entre les mains du bailleur.

Clause d'agrément du bailleur : le bail comporte une clause d'agrément de l'acquéreur du fonds de commerce par le bailleur.

Clause de solidarité cessionnaire-cédant : le bail comporte une clause de solidarité inversée en page 18.

Formalisme de l'acte de cession : Acte notarié ou sous seing privé.

### **Clientèle, achalandage**

Actifs corporels

\*\*\*

**Date limite de réception des offres : jeudi 25 avril 2024 à 16h00** en l'Etude LEXMJ, 29 rue de Lorient 35000 RENNES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10% du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

*Dossier et renseignements complémentaires : [s.rodier@lexmj.fr](mailto:s.rodier@lexmj.fr)*